Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2001)
Heft: 6

Artikel: Opinions et prises de position
Autor: Caspar, Norbert / Schaub, Thomas / Thiel, David
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-643911

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Opinions et prises de position

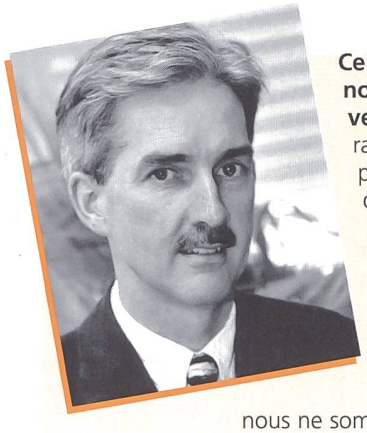

Cela fait quelques années que nous nous préparons à l'ouverture du marché. Cette opération comporte trois étapes. La première a vu une redéfinition de notre stratégie et de nos lignes directrices, de même qu'une optimisation de la structure et de son fonctionnement. Ensuite, nous avons gagné notre autonomie juridique. C'est-à-dire que depuis le 1er juillet 2000, nous ne sommes plus rattachés à l'administration communale, ce qui nous a permis de passer à la troisième et dernière étape: examiner les possibilités de partenariat et de coopération. Cette démarche a abouti, il y a quelques jours, à la fondation de a.en. (Aare Energie AG) en collaboration avec Atel Versorgungs AG. De cette manière, nous comptons maintenir notre position sur le marché régional et même poursuivre notre expansion.

Norbert Caspar
chef des services industriels, Olten

La LME et les dispositions d'application qui l'accompagnent offrent des garanties suffisantes à l'industrie de l'électricité pour qu'elle puisse investir dans un approvisionnement fiable et efficace. En tant que fournisseurs d'appareils, de systèmes et de services, **nous sommes prêts à soutenir les entreprises d'approvisionnement en électricité en cherchant des solutions appropriées à l'application de la LME.**

Thomas Schaub
directeur de Systems Innovation, Siemens Metering, Zoug

LME: une EAE témoigne

Des compromis, comme ceux qui ont débouché sur la loi sur le marché de l'électricité (LME), ne réussissent jamais à contenter tout le monde. Néanmoins, les lois protègent en priorité les intérêts des plus faibles, soit dans le cas de la LME, les petits consommateurs et les entreprises d'approvisionnement locales et régionales.

Il est à souhaiter que la LME aboutisse

Il est essentiel, tant pour les entreprises que, sur le long terme, pour l'économie, d'inscrire dans la loi des mécanismes économiquement fondés afin de déterminer et de répartir les coûts pertinents. La LME prévoit ainsi que les coûts imputables du réseau seront calculés non pas en fonction d'une valeur comptable aléatoire mais à partir d'une valeur d'usage mesurable. Des dispositions transitoires appropriées doivent amortir des augmentations injustifiées des prix.
En outre, il conviendrait d'introduire dans la LME une obligation de révision qui permettrait aux milieux politiques, aux représentants des consommateurs et des entreprises d'approvisionnement d'éventuellement apporter les ajustements nécessaires sur la base des expériences à venir (p. ex. deux ans après l'entrée en vigueur de la LME).

David Thiel
Wasserwerke Zoug SA

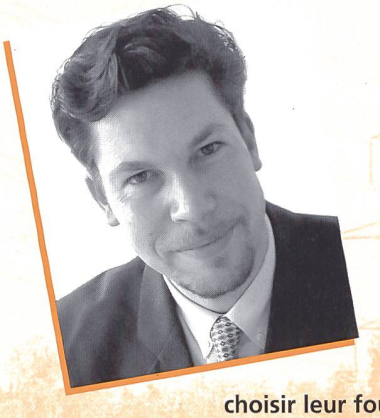

Nous aimerions que nos clients puissent choisir leur fournisseur d'électricité.

Naturellement, cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité de l'approvisionnement de nos clients, ni porter inutilement atteinte à l'environnement. La loi sur le marché de l'électricité de même que son ordonnance permettront d'atteindre ces objectifs. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons sans restriction afin que ces textes entrent en vigueur dans les plus brefs délais.
La concurrence sur le marché du courant nécessite un réseau fiable et durable. C'est à cette condition que nos clients pourront s'approvisionner sans risque en électricité. Les dispositions actuelles permettront d'ailleurs de garantir un tel réseau.
Watt Suisse AG est une entreprise de distribution du courant. C'est-à-dire qu'elle ne possède pas son propre réseau. Mais elle attache une grande importance au fait d'y avoir accès aux mêmes conditions que ses concurrents. Et elle y veillera.

Jochen Fischer
directeur Watt Suisse SA, Lucerne